

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S**  
**Du lundi 6 février 2023**

*Date de la convocation : lundi 31 janvier 2023*

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un du mois de janvier à vingt heures, le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la Présidence d'Aline WATT-CHEVALLIER.

Nombre de membres en exercice : 15	Présents : 11	Absents : 4	Votants : 13
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

**Présents** : Mme Aline WATT-CHEVALLIER, Mme Joëlle BIMBERT, Mr Alexandre BUSATO, Mr Thierry CHARRETOUR, Mme Elodie DEFASY, Mme Fabienne JOLIVET-BALON, Mme Mireille MORAN, Mr Denis POTARD, Mme Annie REVERTEGAT, Mme Nicole SAVOINI, Mme Virginie SIROT.

**Pouvoirs** : de A. ANCRENAZ à F.JOLIVET-BALON , de J-L TROGER à A. REVERTEGAT

**Absent non excusé**: Mr Dominique ROY

**Absent excusé** : Mme Delphine SCARAMOZZINO

**Secrétaire de séance** : Mme F.JOLIVET-BALON

*Début de séance à 20h25*

**Ordre du jour**

1/ **Approbation et vote** du compte - rendu de la séance précédente :

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte - rendu de la séance du 9 janvier 2023.

2/ **Décision de la Présidente n°1-2022**

**Objet : Versement d'une aide financière de secours au bénéfice d'un administré**

La Présidente du C.C.A.S. de CONTAMINE SUR ARVE,

VU la délibération du Conseil d'Administration n° 03/06/20 du 26 juin 2020 concernant les délégations du Conseil d'Administration au Président ;

VU la délibération du Conseil d'Administration n°01/07/20 du 23 juillet 2020 définissant les conditions d'attribution des secours d'urgence ;

**CONSIDÉRANT** la demande présentée par Madame Cléa MARTH, assistante sociale au pôle médico-social de Bonneville, concernant les difficultés financières d'un administré;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** - D'attribuer un secours d'urgence d'un montant de 105.00 € (cent cinq euros) au bénéfice d'un administré, afin de lui permettre d'acheter du combustible pour son mode de chauffage et de l'essence pour son véhicule.

La somme est répartie ainsi :

- Bon de 45,00 euros (quarante- cinq euros) à Super U Bonne-sur-Menoge
- Bon de 60,00 euros (soixante euros) à AVIA FILLINGES

**ARTICLE 2** - De se charger de faire procéder au versement de cette somme.

**ARTICLE 3** - La Présidente est chargée de l'exécution de la présente décision.

### 3/ Préparation du repas du C.C.A.S du 19/03/23

Arrivée de Joëlle Bimbert à 20h30

Groupe de travail : A.Revertegat, M.Moran, J.Bimbert, F.Jolivet et D.Roy.

➤ Fabienne Jolivet prend la parole.

Boissons : après un inventaire et des conseils, le vin en stock à la mairie ne sera pas utilisé pour le repas mais plutôt pour un prochain vin chaud.

Les boissons seront commandées au « Marchand de Vins » à Fillinges. Le caviste a fait quelques propositions. Un vin rouge (Ventou) à 8,00€ et un vin blanc ( les Muses) à 7,80€ ont été choisis. Le caviste reprend les invendus.

#### Repas :

Boucherie/ Traiteur de Contamine

Attente du devis car une première proposition de menu a été faite avec entrée/ plat/ fromage pour une valeur de plus de 26,00€ par personne. F.Jolivet a demandé un devis sans fromage avec du riz et plus de légumes.

Entrée : accras de morue et salade surimi ananas

Plat : colombo de poulet accompagné de riz et de haricots verts

Les membres valident la valeur d'un menu à 25,00€ par personne maximum.

Fromage : tomme chez un producteur local à Saint- André- de- Boège (6,50€ le reblochon et 12,50 le kg de tomme)

Pain : boulangerie de Marcellaz

Apéritif : le groupe de travail a privilégié cette année la qualité de l'apéritif.

Le traiteur Toque Toque propose 3 feuilletés en forme de palmier / personne à 2,80€ la part.

Les membres souhaitent que le traiteur cuisine 3 feuilletés différents et/ ou samoussa.

Le punch sera préparé par le groupe de travail, avec et sans alcool.

Dessert : Le cœur gourmand des Alpes : 3,50€ la part du « Caraïbe » (mousse passion, mangue).

Décoration : nappe blanche (en stock) ; serviettes de couleurs ; tissus antillais Madras (couture Claire Potard)

➤ A réfléchir : sable et chaise longue dans un coin de la salle.

L'entreprise BISSON va préparer une trentaine de composition florale qui seront disposées sur les tables. Les dames pourront repartir avec. (entre 3, et 4 euros la composition).

Tirage au sort organisé dans l'après-midi. Lots : un bouquet de fleurs exotiques acheté chez la fleuriste *Pimprenelle* et une corbeille de fruits exotiques, le tout d'une valeur de 100,00 euros.

Tenue des membres : en cours de réflexion, collier de fleurs, chemises à fleurs etc....

J.Bimbert prépare les menus.

Les invitations seront envoyées semaine 7 (du 13 au 17 février) pour une date retour des réponses au 8 mars 2023.

Le groupe de musique est réservé et demande un cachet de 480,00€.

Les repas accompagnants seront au tarif de 35,00€.

A.Revertégat est allée au pôle gérontologie de Marignier où elle a recueilli des informations intéressantes sur les aides du département qu'elle souhaite transmettre aux aînés.

Ainsi, M.Moran et A. Revertégat proposent de préparer un dépliant avec des numéros utiles, d'urgence à disposer sur les tables (pompiers, téléalarme, France Services etc...) ainsi que sur le besoin en portage de repas.

Après une réflexion sur ce dépliant (numéros utiles, questionnaires, informations au recto du dépliant etc...), il est décidé qu'un flyer avec des informations nécessaires soit déposé sur les tables afin que les invités repartent avec.

A.Revertégat explique le processus du téléalarme et estime que les gens ne sont pas assez renseignés sur ce système, propos étayés par ceux de J.Bimbert.

La Présidente évoque la possibilité d'un portage de repas en partenariat avec le C.C.A.S de Bonneville. Une réflexion est en cours pour un groupement de commandes des C.C.A.S de la C.C.F.G. Le fournisseur serait le même que celui de la cantine.

#### **4/ Préparation du budget**

Un tableau prévisionnel est distribué à l'ensemble des membres pour la lecture et l'étude des comptes.

Une version provisoire du Compte Administratif est présentée. Les chiffres ne sont pas encore définitifs mais servent de base de travail pour remplir les lignes budgétaires pour 2023.

La majorité des montants des sections est quasi similaire à celle de 2022 sauf pour les dépenses : « fêtes et cérémonies » ; « cotisations diverses », « taxe d'habitation » (appartement d'urgence) et les « subventions aux associations » qui augmentent.

Une ligne devra être rajoutée pour le portage des repas si le projet se concrétise.

A l'avenir, il faudra prévoir une somme pour la rénovation de l'appartement d'urgence.

Le budget sera voté lors de la prochaine réunion.

### Questions diverses

Portage des repas : il faudra définir les modalités d'octroi du portage des repas.

Même si le groupement de commande se fait avec la C.C.F.G, chaque C.C.A.S est libre de sa propre gestion, de ses règles de fonctionnement.

Groupe de travail composé de M.Moran, A. Revertégat, V.Ancrenaz, et A.Busato.

Les colis de Noël qui restent sont à proposer à Madame SERMET et à Madame SADDIER.

*Levée de séance à 22h05*

**Le Secrétaire de séance,  
Fabienne Jolivet-Bâlon**



**La Présidente,  
Aline WATT-CHEVALLIER**



